

# MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE  
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15  
Courriel : [mairie.dausse@collectivite47.fr](mailto:mairie.dausse@collectivite47.fr)

Nombre de membres en exercice :13  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres ayant participé au vote : 11  
Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Affiché le 26/05/2023

## SÉANCE DU 24 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mai à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUÉRIN, Maire.

**Présents : Mmes ANDRIEU, MARCHIPONT, GILLES, LAPORTE, Mrs BORIE, CAZETTE, DEVROUX, GUERIN, BROUAT, DELMAS, PASQUIER**

**Excusés : Mmes POMMIES, VIALLAT**

**Secrétaire de Séance : Mr BORIE Sébastien**

## ORDRE DU JOUR

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Attribution d'un local à la société de chasse de Dausse</b></li><li>➤ <b>Affectation du local de l'ancienne agence postale communale</b></li><li>➤ <b>Création d'un emploi d'adjoint administratif 12h- Suppression emploi 10h</b></li><li>➤ <b><u>Questions diverses</u> :</b><ul style="list-style-type: none"><li>-Visite de la nouvelle agence postale</li><li>-Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde-Préparation exercice PCS avec les communes de Penne d'Agenais et Tournon d'Agenais</li><li>-Mise à jour du Document Unique</li><li>-Proposition emploi TIG (travaux intérêts généraux)</li><li>-<i>information élections sénatoriales-réunion obligatoire le 9 juin</i></li></ul></li></ul> |
|---|

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2023**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présent.

### 2023-14

#### ATTRIBUTION D'UN LOCAL A LA SOCIETE DE CHASSE DE DAUSSE

Mr le maire rappelle au conseil municipal la demande de la société de chasse de Dausse concernant le prêt d'un local communal.

En effet la société de chasse se réunissait jusque-là chez un particulier qui a demandé à récupérer son local.

Mr le maire propose au conseil municipal un petit local mitoyen au cabinet d'ostéopathie, Place du 08 mai.

Les chasseurs y seraient présents un samedi sur deux, pour la période d'ouverture de chasse. Ils proposent de réaliser quelques travaux d'aménagement notamment pour assurer un minimum de discrétion vis-à-vis du voisinage.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré ;

- **Considérant** qu'il sera nécessaire de prioriser les places de parking pour les commerces en place et de proximité,
- **Considérant** que les chasseurs devront laisser les locaux propres et plus particulièrement les espaces verts de la place du 8 mai et à proximité après chaque battue,
- **Considérant** que l'activité prévue dans cet espace ne doit poser aucun problème de voisinage (visuels ou acoustique),
- **DECIDE** de rédiger une convention précisant les conditions de prêt du local,
- **Considérant** que ce prêt n'est pas immuable notamment si des points de la convention ne sont pas respectés,
- **DECIDE** d'autoriser la société de chasse à occuper les lieux pour les besoins de leur activité dans le respect des règles pré établies,
- **Constata** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, 3 abstentions et zéro contre

### 2023-15

#### AFFECTATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mr le maire rappelle à l'assemblée le déménagement de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie.

Le local où se trouvait l'ancienne APC est de ce fait vacant et peut, après divers travaux, être mis à la location.

Mr le maire a reçu une proposition de location de ce local par une personne qui souhaite installer un commerce de bouche qui consiste en la mise en place d'un snack, salon de thé, restauration rapide à toute heure.

Il propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE** un accord de principe pour la location de ce local, si ce projet aboutit,
- **PRECISE** que cet accord de principe est donné pour la période d'étude du projet, à savoir jusqu'à fin juillet,

- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**2023-16**

**CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 12H**  
**SUPPRESSION EMPLOI 10H**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 février 2023, délibération 2023-10,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent administratif de 12h hebdomadaire, en raison de la réorganisation du temps de travail de l'agent affecté à l'agence postale communale,

Le Maire propose à l'assemblée de :

- Créer un emploi d'adjoint administratif territorial affecté à l'agence postale communale à temps non complet à raison de 12 heures,

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint territorial administratif ;

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 401 (*indice de l'agent en place à l'agence postale*)

- Supprimer un emploi d'agent administratif à temps non complet à raison de 10 h, à compter de l'accord du Comité Social Technique.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

**DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- D'adopter les propositions du Maire
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

<b>TITULAIRES</b>				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b><i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i></b>				
Adjoint administratif principal	C	1	1	23h
2ème classe	C	1	1	12h

Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	3h
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe				
TOTAL		3	3	
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>				
Agent de maitrise	C	1	1	35h
Adjoint technique	C	1	1	28h
TOTAL		2	2	
<b><i>FILIERE ANIMATION</i></b>				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	6h
TOTAL		1	1	
<b>NON TITULAIRES</b>				
<b><i>FILIERE ANIMATION</i></b>				
Adjoint d'animation	C	1	1	17h
TOTAL		1	1	

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de DAUSSE chapitre 012, article 6413

Ces décisions prendront effet à compter du : 01 juillet 2023

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **-Visite du local de l'ancienne agence postale**

Avant les discussions et débats liés à l'ordre du jour, Mr le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à se rendre dans le local qui abritait l'APC avant son transfert. L'objectif de cette visite étant d'évaluer l'état des lieux du local et les éventuels travaux qui devront être programmés.

Lors de cette visite les membres du conseil municipal ont pu se rendre compte de l'état dégradé du local qui n'a bénéficié d'aucune attention particulière durant de nombreuses années.

Concernant le nouvel aménagement de l'APC au sein de la mairie, Mr le maire a précisé que Mme Martin, agent de l'APC, apprécie son nouvel environnement.

#### **-Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en œuvre du PCS avec le concours du SDIS, du CD47, et de la Gendarmerie pour les communes de Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais et Cazideroque :

Mr le maire fait également part au conseil municipal de la nécessité de revoir le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Dausse, celui-ci n'ayant pas été mis à jour à la suite des dernières élections municipales ;

De plus la Préfecture précise dans une circulaire que des exercices de mise en application du PCS doivent être réalisés tous les 5 ans.

Il propose aux membres du conseil de se réunir exclusivement pour ce travail le mardi 13 juin à 20h.

**-Mise à jour du Document Unique**

Le document unique de la commune de Dausse est également à mettre à jour ;  
Mr le maire présente l'ancien document et explique les points à régulariser.  
Ce travail sera fait également en réunion spécialement pour ce sujet. Il n'a pas été choisi de date de travail à ce conseil municipal.

**-Proposition emploi TIG**

Mr le maire présente à l'assemblée l'opportunité d'employer une personne en travail d'intérêt général (TIG) et précise que la commune est conventionnée si elle souhaite accueillir une personne.  
Monsieur le Maire indique que monsieur Francis ROQUES, agent de maîtrise de la collectivité en charge des espaces verts et de la voirie est FAVORABLE à l'encadrement d'un TIG.  
Il est également précisé au Conseil Municipal qu'à ce jour aucun candidat n'est prévu pour la commune de DAUSSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h